

Section	N ^{os}	Lieudit	Contenance
		Croix des 4 pes	41 60
A	365	"	17 25
A	368	"	7 90
A	359	"	1ha 82 25
A	360	"	76 40
A	361	"	68 50
A	362	Brugos de l'armagnac	53 36
A	363		
Contenance totale : quatre hectares quarante sept ares vingt six centiares.....			<u>4ha 47a 26c</u>

Ensemble les appartenances et dépendances dudit immeuble sans aucune exception ni réserve.

ORIGINE DE PROPRIETE

+ avec d'autres. /

W

L'ensemble des immeubles présentement vendus ont été acquis par la société venderesse de Monsieur Nonce SANZO, agriculteur, et Madame Rosine SCIBONA sans profession, son épouse, demeurant ensemble à BELLEGARDE SAINT MARIE, aux termes d'un acte reçu par Me Georges GIRAUD, notaire à LEVIGNAC SUR SAVERIE (Haute Garonne) le seize avril mil neuf cent soixante seize.

Cette acquisition a eu lieu moyennant le prix de QUATRE CENT MILLE FRANCS payé comptant et quitté audit acte.

Audit acte il a été déclaré notamment par le vendeur :

- Que sa capacité de contracter était entière,
- Qu'il n'était pas placé sous la sauvegarde de justice ni sous le régime de la tutelle ou de la curatelle des incapables majeurs en application des articles 491 nouveau et suivants du code civil,
- Qu'il n'existait de son chef aucun obstacle aucune restriction d'ordre légal, réglementaire ou contractuel à la libre disposition des biens objet de ce traité pour une cause quelconque.

Et que lesdits biens étaient libres de tout privilège, hypothèque ou charge de quelque nature que ce soit,

A l'exception toutefois :
- d'une inscription de privilège de vendeur au profit de la CAISSE AGRICOLE DE TOULOUSE le quatre octobre mil neuf cent cinquante sept, volume 2254

MICHEL CORRE, JEAN-PAUL JULIEN, ALBERT PIGNOL

NOTAIRES ASSOCIÉS

20. PLACE DU CAPITOLE - 31000 TOULOUSE

SOCIÉTÉ TITULAIRE D'UN OFFICE NOTARIAL
SUCCESSIONS DE M^e TRINIAC

TEL. 23-29-92 (4 LIGNES GROUPÉES)

C. C. P. TOULOUSE 27.22.31

DOSSIER suivi par :

M. JPJ/YM

TOULOUSE, LE 8 Septembre 1980

JE SOUSSIGNE, Me Jean-Paul JULIEN, Notaire
Associé de la Société Civile Professionnelle dénom-
mée "Michel CORRE Jean-Paul JULIEN, Albert PIGNOL,
Notaires Associés", titulaire d'un Office Notarial
à TOULOUSE, Place du Capitole N°20.

CERTIFIE ET ATTESTE :

Que suivant acte reçu par moi le 29 Août
1980,

1°) Monsieur Alain Lucien BOURCEY, photographe
demeurant à BELLEGARDE SAINTE MARIE (Haute-Garonne),
2°) Et Madame Annick JEAN BAPTISTE, sans
profession, demeurant également à BELLEGARDE SAINTE
MARIE,

Ont acquis conjointement entre eux et pour
moitié chacun,

De la SOCIÉTÉ D'AMENAGEMENT FONCIER ET
D'ETABLISSEMENT RURAL DE GASCOGNE HAUT LANGUEDOC,
SAFER-G.H.L., ayant son siège social à AUCH (Gers),
Place du Foirail N°6,

Un fonds immobilier sis Commune de
BELLEGARDE SAINTE MARIE (Haute-Garonne), comprenant :

I.- Une maison d'habitation élevée d'un
rez-de-chaussée, d'un étage, combles au-dessus, dépen-
dances et terrain en nature de sol et jardin.

Le tout figurant au cadastre rénové de
ladite commune au lieudit "Croix des 4 pes" sous le
N°364 de la Section A pour une contenance de 27 a
70ca.

.../...